

Règlement concours photos 2024 : « L'arbre en toutes saisons »,

Règlement du Concours Photo.

Bulletin d'inscription ci-dessous

Article 1 : Objet La commune de Sermérieu, organise un concours photo avec pour thème : « L'arbre en toutes saisons »,

composé de deux catégories : enfants (classes de primaires) et ados-adultes.

Article 2 : Conditions de participation La participation à ce concours est gratuite et ouverte à toute personne demeurant sur la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, à l'exclusion des membres du jury ainsi qu'aux professionnels de la photographie.

Les photos doivent être déposées ou envoyées sans retouche sous format numérique d'une qualité suffisante permettant une impression de bonne qualité, elles seront prises obligatoirement sur la commune de Sermérieu. Elles seront nommées : Nom du participant – année de naissance – lieu de la photo (Les personnes ne maîtrisant pas l'informatique pourront se rendre en mairie).

Article 3 : Modalités de participation Les photos devront être envoyées accompagnées du bulletin d'inscription complété à la mairie entre le **01 mars 2024** et le **31 Octobre 2024**.

Pour cela il existe plusieurs possibilités : * Envoyer le bulletin et les photos par mail à l'adresse suivante : accueil@sermerieu.fr * Envoyer ses photos et remplir le bulletin directement sur le site Web : www.sermerieu.fr * Déposer le bulletin papier avec ses photos directement à la mairie (sur clé USB, carte SD, appareil photo ou papier photo)

Article 4 : Critères d'attribution des lots par le jury. Les photos envoyées par les participants seront soumises au vote du jury. Une seule photo par auteur sera sélectionnée.

Le jury se basera sur trois critères pour évaluer les photos :

La qualité de la prise de vue,

L'originalité du sujet,

Le respect du thème « L'arbre en toutes saisons ».

Article 5 : Publication des résultats & Remise des Prix Les résultats du concours seront publiés sur le site internet de la commune, ainsi que dans la presse locale et par courrier adressé aux gagnants.

Article 6 : Droits des participants. Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours « L'arbre en toutes saisons » autorise la commune de Sermérieu à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (site web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters, ...). -----

-----**Bulletin d'inscription papier**

Nom et Prénom :

.....

..... Téléphone :

.....

..... Mail :

.....

..... Adresse :

.....

..... Année de naissance :

.....

.....

Nombre de photographies présentées (entourez) : 1 2 3 Catégorie (entourez) : Enfants (classes de primaires) - Ados/Adultes Support : Clé USB Carte SD Autre :	Lieu de la prise de vue	Nom du participant
Photo n°1		
Photo n°2		
Photo n°3		

Je soussigné déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement du concours photos sur le thème « **L'arbre en toutes saisons** ».

Je déclare également être l'auteur de(s) la photographie(s).

J'atteste sur l'honneur ne pas être un professionnel de la photographie.

Pour les mineurs (autorisation parentale) : Je soussigné(e)

....., père/mère de,

autorise mon enfant à participer au concours amateur de photo organisé par la commune de Sermérieu.

Droits des participants. Par l'acceptation du présent règlement, le participant au concours « **L'arbre en toutes saisons** » autorise la commune de Sermérieu à utiliser gratuitement ses photos sur tout support de communication (site web, réseaux sociaux, dépliants, newsletters, ...).

Fait à Le

Signature